



L'ENSEIGNEMENT DES THÉORIES SOCIOLOGIQUES (atelier n° 817)

Initiation à l'analyse sociologique.

Rédigé par

ALEXIA MARUCCHI-FOINO

(alexia.marucchifoino@cegepat.qc.ca)

En collaboration avec

JEAN-NIL BOUCHER ET ISABELLE VACHON

Consultants :

Richard Champagne et Louise Bouchard

Enseignants en sociologie

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Juin 2011



L'ANALYSE SOCIOLOGIQUE

Les théories fonctionnaliste et du conflit social

Analyser sociologiquement la société n'équivaut pas à donner son opinion. Analyser la société, c'est replacer son regard dans un cadre théorique, prendre du recul par rapport à l'objet étudié et se servir des concepts pour comprendre la société, ses phénomènes et ses problèmes. Le recours aux théories sociologiques est essentiel pour pouvoir étudier objectivement la société. Dès lors, il faut concevoir les différentes approches théoriques comme des outils facilitant l'analyse de la vie collective. L'utilité d'une théorie est donc à la fois conceptuelle et pratique. C'est pourquoi nous abordons ces deux dimensions. Il vous sera alors possible de vous servir des théories sociologiques pour étudier la réalité quotidienne dans laquelle nous vivons.

Toutefois, avant d'appliquer une théorie et de procéder à l'analyse, il est nécessaire de comprendre les principes formant les fondements de ces théories. Ainsi, nous commencerons par expliquer les principes conceptuels de base de chaque perspective théorique avant de présenter le raisonnement pratique, permettant de réaliser une analyse sociologique des problèmes et des phénomènes sociaux. Deux théories sont présentées dans leur dimension théorique et pratique : le fonctionnalisme et le conflit social.



LE FONCTIONNALISME :

L'explication de la société par les institutions sociales

LES PRINCIPES DE BASE

Le fonctionnalisme constitue un outil pour interpréter la réalité sociale. Se fondant sur les analyses d'Émile Durkheim (1858-1917), le fonctionnalisme repose sur quelques principes de base qu'il est nécessaire de comprendre afin d'analyser la société et ses problèmes sous cet angle. Selon cette théorie, (1) la société doit maintenir un état de cohésion sociale afin de bien fonctionner. (2) Ce rôle est assuré par les institutions sociales qui forment la société. (3) Toutefois, cet état de cohésion sociale n'est jamais parfaitement atteint puisque des problèmes surgissent sans cesse dans l'ensemble social, résultant d'un dysfonctionnement (c'est-à-dire d'un mauvais fonctionnement) des institutions. (4) Celles-ci doivent alors constamment se réajuster afin de régler autant que possible les problèmes sociaux et ainsi, préserver la cohésion sociale.

L'IMPORTANCE DES INSTITUTIONS SOCIALES DANS LA SOCIÉTÉ

Le fonctionnalisme est une théorie sociologique qui vise à comprendre la manière dont la société parvient à maintenir sa cohésion. Selon cette perspective, l'organisation sociale est formée par un ensemble d'institutions en interaction. Par exemple, des institutions telles que la famille, l'école et le marché du travail contribuent au fonctionnement de la société, en permettant respectivement la socialisation des enfants, la scolarisation des jeunes et la participation des adultes à la vie économique. Le fonctionnalisme accorde ainsi un rôle essentiel aux institutions dans l'existence de la société.

Les institutions sociales se définissent comme l'ensemble des structures durables qui constituent l'environnement dans lequel vivent les individus. Par leur influence, elles façonnent les individus de manière à les rendre conformes aux attentes de la société. Les institutions déterminent donc des manières de penser et d'agir qui permettent aux individus de s'intégrer dans l'organisation sociale. Ainsi, elles exercent un rôle structurant sur la pensée et les comportements. Elles produisent alors une base commune à partir de laquelle la vie collective devient possible, ce qui assure la cohésion sociale dans la société.

Les institutions sont les éléments centraux dans la conception fonctionnaliste, en raison de l'influence fondamentale qu'elles ont sur les individus. À l'inverse, les motivations et les conduites individuelles ne sont pas prises en compte dans la théorie puisque les individus sont déterminés socialement. Par conséquent, ils sont avant tout considérés comme modelés par les institutions et ne sont pas libres de choisir leurs actions ou leurs valeurs, la société leur dicte comment agir et comment penser.

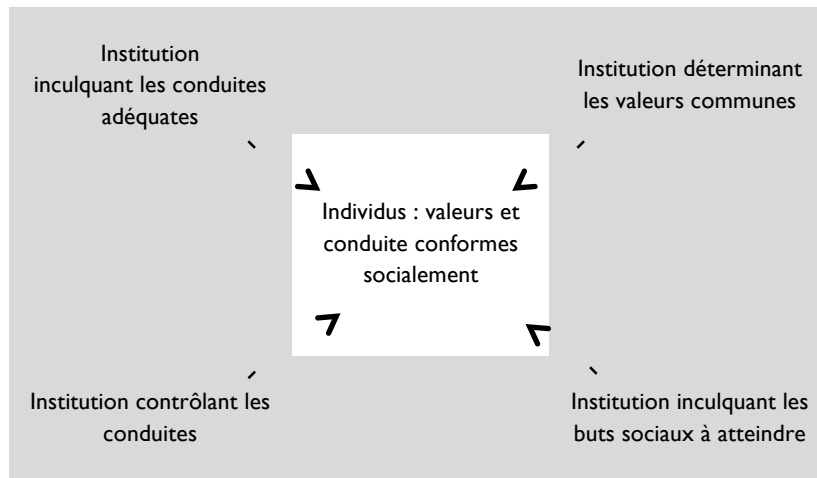
L'INTÉGRATION ET LE CONTRÔLE SOCIAL

Deux concepts permettent de comprendre les fonctions assumées par les institutions auprès des individus afin d'assurer la cohésion sociale : l'intégration sociale et le contrôle social. D'une part, à travers la fonction d'intégration sociale, les institutions transmettent aux individus des valeurs, des modèles de comportements et des buts qui forment une base commune, partagée par l'ensemble des membres d'une

même société. L'intégration sociale fait donc en sorte que ces membres partagent les mêmes valeurs, tendent sensiblement vers les mêmes aspirations et visent les mêmes finalités. Par conséquent, le cheminement des individus est similaire et conforme à l'intérieur d'une société. Être intégré socialement signifie donc qu'un individu pense et agit comme les autres membres de sa société. Cette conformité sociale entre les individus renforce alors la cohésion globale.

D'autre part, à travers la fonction de contrôle social, les institutions exercent un contrôle sur les individus afin d'assurer plus profondément le maintien de la cohésion sociale. Elles définissent des règles qui encadrent les comportements afin de les rendre conformes aux attentes de la société et déterminent des moyens précis d'atteindre les buts définis socialement. En effet, des mécanismes sociaux sont en place pour récompenser les conduites jugées adéquates et pour punir celles qui transgressent les règles établies. Ce faisant, le contrôle social renforce l'intégration des individus dans la société en favorisant les comportements attendus et en sanctionnant ceux qui s'écartent des modèles établis.

Schéma I : Comment les institutions forment l'environnement social des individus.

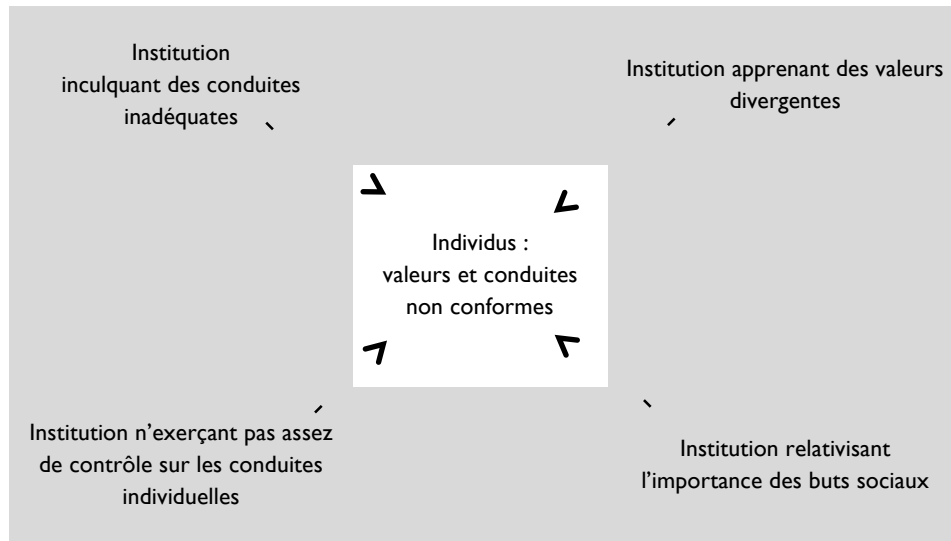


Les institutions encadrent et déterminent les individus dans leurs manières de penser et d'agir.

LE DYSFONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS

Lorsque les institutions sociales ne peuvent pas assurer les fonctions d'intégration et de contrôle social de manière adéquate, cette situation génère des problèmes sociaux. Dans la perspective fonctionnaliste, les problèmes sociaux sont donc conçus comme étant produits par les institutions et comme menaçant la conformité sociale. Ces problèmes peuvent être créés par un mauvais fonctionnement au niveau de l'intégration sociale et/ou niveau du contrôle social. Si les problèmes sociaux résultent de l'incapacité des institutions à convaincre les individus à se conformer aux valeurs, aux modèles de comportement ou aux buts socialement acceptables, c'est que l'intégration sociale a échoué. Par contre, si les problèmes découlent de l'incapacité des institutions à contraindre les individus à suivre les règles et les moyens socialement déterminés, alors c'est le contrôle social qui n'a pas atteint ses objectifs. Dans les deux cas, les institutions sont responsables des problèmes sociaux, mais ce sont également elles qui peuvent les régler. En effet, d'autres institutions sociales peuvent combler les lacunes de celles qui ont créé le problème initial. Ces institutions peuvent donc apporter des solutions en essayant de rétablir l'intégration sociale ou de renforcer le contrôle social.

Schéma 2 : Comment les institutions peuvent créer des problèmes sociaux.



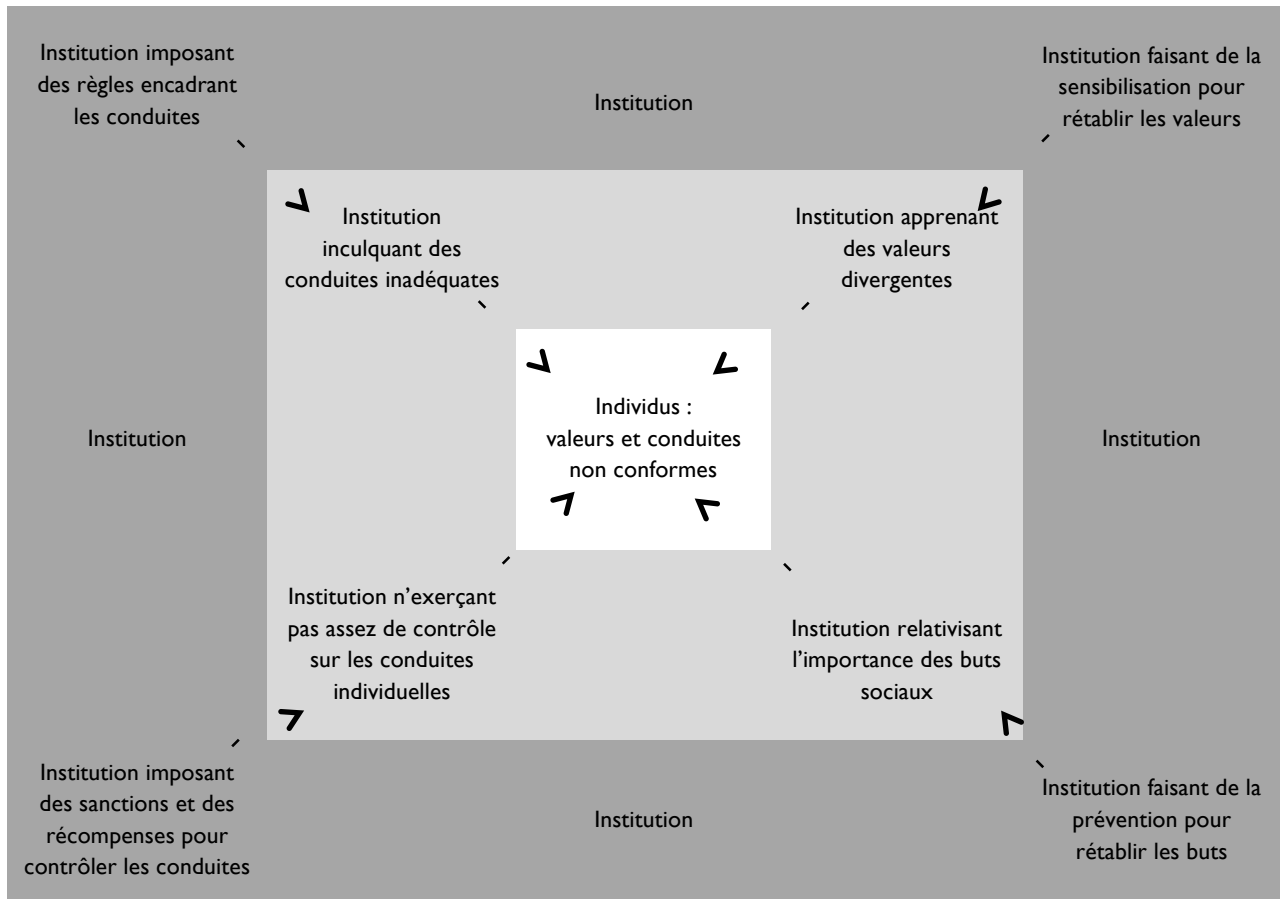
Les dysfonctionnements des institutions ébranlent la conformité sociale, ce qui engendre des problèmes sociaux.

CONVAINCRE OU CONTRAINDRE

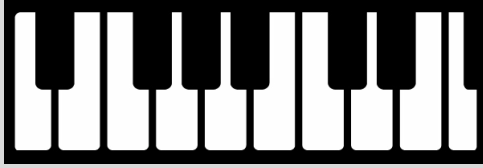
Les moyens employés pour rétablir la conformité sociale attendue de la part des individus peuvent prendre deux formes. La première est celle d'une plus grande sensibilisation, de plus d'information, de prévention ou d'éducation, etc. des individus lorsqu'il faut rétablir l'intégration sociale. Par ces moyens, les institutions peuvent convaincre les individus à adhérer aux valeurs et aux buts ou à adopter des comportements conformes. Quant aux moyens pour contraindre les individus, ils prennent la forme de lois, de règlements, de sanctions, de droits, de punitions, etc. afin de renforcer le contrôle effectué par les institutions sur les individus.

Dans les deux cas, l'objectif visé est le même. En effet, l'action des institutions vise à combler les lacunes ou les défauts au niveau du fonctionnement des institutions fautives (celles qui génèrent le problème) afin de pouvoir, autant que possible, régler le problème social et ainsi, rétablir la cohésion sociale. Autrement dit, le but est de préserver la conformité des comportements afin de favoriser le fonctionnement de la société.

Schéma 3 : Comment les institutions peuvent régler les problèmes sociaux en rétablissant l'intégration et en renforçant le contrôle social.



Les institutions peuvent mettre en place des actions permettant de combler les lacunes des institutions fautives. Les autres institutions tentent de rétablir l'intégration sociale par des actions visant à convaincre les individus (colonnes de droite) ou visant à contraindre les individus de revenir dans la conformité (colonnes de gauche).



L'APPLICATION DU FONCTIONNALISME :

L'analyse des problèmes sociaux

Le fonctionnalisme n'est pas seulement une théorie sociologique permettant de comprendre le fonctionnement global d'une société. Il est aussi un cadre d'analyse par lequel il est possible d'analyser les problèmes qui existent dans l'ensemble social. L'analyse d'un problème social, selon la perspective fonctionnaliste, s'effectue en réfléchissant aux éléments suivants.

QUEL EST LE PROBLÈME?

Le point de départ de l'analyse est d'identifier le problème social soumis à l'étude. Un problème est un phénomène ou une situation qui a des conséquences négatives dans la société. Il faut donc toujours justifier pourquoi cette situation ou ce phénomène est problématique, en précisant les effets engendrés dans l'ensemble social.

D'OÙ VIENT LE PROBLÈME?

Une fois le problème clairement identifié, il faut réfléchir sur les causes de ce problème, c'est-à-dire qu'il faut identifier les institutions qui sont responsables de son apparition dans la société. Puisqu'un problème social n'a jamais une cause unique, il faut identifier l'ensemble des institutions à l'origine du problème.

Également, il est important de se rappeler que, dans la théorie fonctionnaliste, ce ne sont pas les individus qui posent problème, mais le fait que les institutions peuvent les pousser à agir de façon problématique. Il faut ainsi préciser si les problèmes sociaux sont produits par un dysfonctionnement au niveau de l'intégration sociale ou au niveau du contrôle social.

Un problème d'intégration sociale peut être créé par des lacunes au niveau des valeurs, par un manque ou un excès d'adhésion aux buts socialement déterminés ou par la diffusion de modèles de comportements inadéquats. Pour sa part, une dysfonction du contrôle social signifie que le problème a été créé par un manque de règles, de lois ou par l'inaccessibilité des moyens pour atteindre les buts.

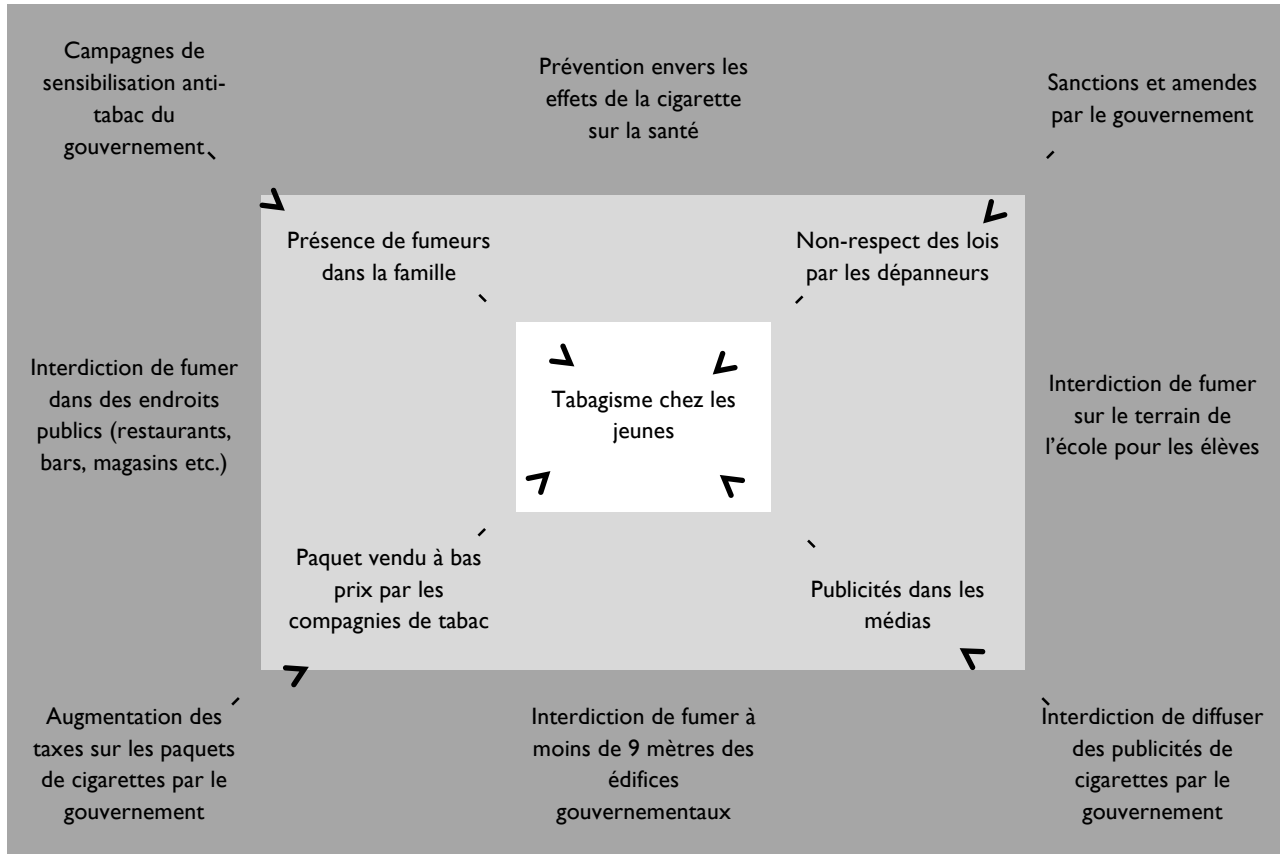
COMMENT RÉGLER LE PROBLÈME?

Ensuite, il s'agit d'identifier les institutions qui peuvent régler le problème, en comblant les lacunes des institutions fautives. Encore une fois, il faut se rappeler que seule une institution peut venir modifier les valeurs, les buts ou les modèles de comportements problématiques ou contrôler les conduites posant problème. Il faut donc expliquer comment elles peuvent combler ces dysfonctions, en précisant si les moyens employés viennent rétablir l'intégration sociale ou renforcer le contrôle social. Rétablir l'intégration sociale implique que les institutions tenteront de modifier les valeurs ou les modèles de comportements. Par contre, renforcer le contrôle social équivaut à tenter de modifier les comportements en contraignant les individus à agir d'une autre manière.

QUELLE EST LA PORTÉE DES MOYENS UTILISÉS?

Enfin, l'objectif visé est de régler autant que possible le problème social, puisque celui-ci vient ébranler la cohésion de la société. Cependant, certains moyens mis en place par les institutions sont capables de faire totalement disparaître le problème alors que d'autres ne peuvent que l'atténuer. Il faut donc réfléchir sur la portée des moyens mis concrètement en place ainsi que sur la possibilité que le problème puisse réapparaître et affaiblir, encore une fois, la cohésion sociale.

Schéma 4 : Comment les institutions créent et règlent les problèmes sociaux. L'exemple du tabagisme.



Au centre, dans la section blanche, se trouve le problème social, soit le tabagisme chez les jeunes. Ce problème est causé par l'action de plusieurs institutions, situées dans la zone gris pâle. Les institutions contribuant à régler le problème sont identifiées dans la section gris foncé du schéma. Les flèches indiquent les actions jouant directement sur les causes du problème, alors que les autres éléments sans flèche représentent des actions mises en place par des institutions contribuant indirectement à la résolution du problème social.



LA THÉORIE DU CONFLIT SOCIAL :

La compréhension des inégalités

LES PRINCIPES DE BASE

Le conflit social représente un courant théorique consacré à l'analyse de l'organisation inégalitaire des sociétés. Se basant sur les analyses de Karl Marx (1818-1883), cette perspective permet d'étudier et de comprendre comment une société produit des inégalités. En tant que théorie, le conflit social se fonde sur des principes qui constituent les éléments de base pour analyser la réalité sociale. En effet, (1) c'est la manière dont la société est organisée (son organisation sociale) qui fait en sorte que les individus sont divisés en différents groupes d'acteurs. (2) Ces groupes se trouvent hiérarchisés selon le pouvoir qu'ils possèdent ou ne possèdent pas dans cette organisation sociale. Cette hiérarchisation instaure donc un rapport de pouvoir entre les groupes d'acteurs. (3) Ce rapport de pouvoir engendre alors des inégalités qui avantagent certains groupes d'acteurs sociaux au détriment d'autres groupes.

L'ORGANISATION SOCIALE : STRUCTURE DES INÉGALITÉS

L'organisation sociale constitue la manière particulière dont une société se structure, s'organise et fonctionne. Il en existe différents types. Par exemple, la société féodale et la société industrielle sont toutes deux des organisations sociales particulières qui se sont succédé dans l'histoire du monde occidental alors que la société post-industrielle est le type de société dominant dans le monde contemporain. Ces types particuliers de société définissent des catégories d'acteurs sociaux qui occupent une position spécifique dans l'organisation sociale. Ces groupes d'acteurs possèdent donc un rôle dans l'organisation et une position déterminée dans celle-ci. Par exemple, l'organisation féodale déterminait deux groupes d'acteurs principaux: la noblesse et les paysans, la société industrielle: les propriétaires (bourgeois) et les travailleurs (prolétaires) et la société post-industrielle: les multinationales et la société civile (travailleurs, consommateurs, citoyens).

GROUPES D'ACTEURS ET POUVOIR : DOMINANT ET DOMINÉ

Les différentes catégories d'acteurs ne bénéficient pas d'une répartition égale du pouvoir dans la société. En effet, parce que les groupes d'acteurs n'occupent pas la même position dans l'organisation sociale, ils ne possèdent pas le même pouvoir. Ainsi, certains sont avantagés et d'autres, désavantagés. Ce pouvoir, autant de nature économique que politique, leur permet de dominer, de désavantager, d'exploiter ou de placer dans un rapport de dépendance les acteurs ayant moins de pouvoir qu'eux. L'organisation sociale établit donc un rapport de pouvoir entre les différents groupes sociaux à l'intérieur d'une même société.

Par exemple, dans la société féodale, la classe de la noblesse occupait une position plus avantageuse que la classe des paysans, la première représentant le groupe dominant et la seconde, le groupe dominé. La même structure de pouvoir se répète dans la société industrielle, en donnant aux bourgeois plus de pouvoir qu'aux prolétaires. Dans la société post-industrielle, la société civile (travailleurs, consommateurs, citoyens) est dominée par rapport aux multinationales qui sont ainsi le groupe dominant. Ce rapport de

pouvoir entre groupes est l'élément qui caractérise la société puisque, dans la perspective du conflit social, il s'agit de l'élément commun à l'ensemble des organisations sociales.

MÉCANISMES DE DOMINATION ET INÉGALITES SOCIALES

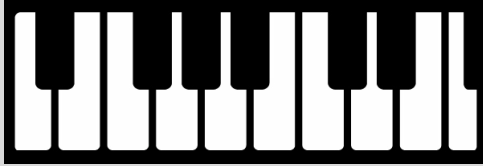
Les groupes dominants mettent en place divers mécanismes leur permettant de conserver leur pouvoir face aux groupes dominés. Ces mécanismes empêchent les groupes dominés d'obtenir plus de pouvoir, ce qui les maintient dans leur situation désavantagée. Par exemple, dans le documentaire *China Blue*¹, qui présente les conditions de travail dans une manufacture de jeans en Chine, la direction de l'entreprise *Lifeng* contrôle les conditions de travail et de vie de ses travailleurs afin d'augmenter la productivité de l'entreprise. Les patrons font ainsi travailler leurs employés de longues heures de travail, atteignant parfois plus de 24 heures d'affilée, imposent des amendes aux travailleurs qui sortent de l'usine durant leur pause et ne leur versent pas leur salaire durant plusieurs mois. Dans cette situation, la direction de l'entreprise constitue le groupe dominant, celui possédant le pouvoir sur les travailleurs, qui représente le groupe dominé. Le mécanisme de domination est donc le contrôle exercé par la direction sur les conditions de travail et de vie. En somme, le rapport de pouvoir et les mécanismes qui en découlent perpétuent les inégalités.

ACTIONS COLLECTIVES ET RAPPORT DE POUVOIR

Malgré l'oppression qu'ils subissent, les groupes dominés peuvent atténuer ou enrayer ces inégalités en transformant le rapport de pouvoir existant entre eux et le groupe dominant. Les moyens à leur disposition sont des actions collectives: grèves, manifestations, revendications et pétitions, mouvements sociaux, regroupements ou associations de défense des droits, syndicats, etc. Par exemple, dans *China Blue*, les travailleurs ont fait la grève afin d'être payés pour leurs trois derniers mois de travail. Ce refus de retourner au travail a donc forcé la direction de l'entreprise à céder à leurs demandes et les travailleurs ont obtenu leur salaire. L'action collective a ainsi permis d'atténuer les inégalités. Par contre, les moyens mis en œuvre par le groupe dominé n'ont pas toujours d'effets sur le rapport de pouvoir, ce qui fait en sorte qu'enrayer totalement les inégalités peut s'avérer extrêmement difficile, voire impossible.

Dans les sociétés contemporaines, les gouvernements jouent un rôle déterminant dans les situations d'inégalités. Dans certains cas, l'État constitue un acteur passif, dans le sens où il adopte une attitude de «laisser-faire» devant le groupe dominant. Il se retrouve alors complice de ce groupe d'acteurs dans la création d'inégalités et contribue ainsi à les renforcer. Dans d'autres occasions, l'État constitue lui-même le groupe dominant et donc, celui qui perpétue les inégalités. Enfin, les gouvernements représentent le groupe d'acteurs capable de modifier le rapport de pouvoir et d'agir pour atténuer les inégalités. L'action gouvernementale peut ainsi être déterminante dans la réduction des inégalités. En effet, les gouvernements sont en mesure de transformer les rapports de pouvoir et par conséquent, de réduire les inégalités, mais souvent ceux-ci sont aussi placés dans un rapport de pouvoir face à d'autres acteurs.

¹ Peled, Micha X. (2005) *China Blue* [enregistrement vidéo] États-Unis, Teddy Bear Films Production, 86 min.



L'APPLICATION DE LA THÉORIE DU CONFLIT SOCIAL :

L'analyse des inégalités

Contrairement au fonctionnalisme, la théorie du conflit social permet d'analyser des situations sociales engendrant des inégalités. L'analyse des inégalités à l'aide de cette perspective s'effectue en réfléchissant à différents éléments.

ACTEURS ET RAPPORT DE POUVOIR

Le point de départ de l'analyse est d'identifier les acteurs sociaux présents dans la situation d'inégalité. Les différents acteurs sont ceux qui jouent un rôle dans la création des inégalités ou qui les subissent. Ensuite, il faut expliquer le rapport de pouvoir qui existe entre ces groupes d'acteurs. Il faut alors réfléchir à la question suivante: qui a du pouvoir sur qui?

MÉCANISMES ET INÉGALITÉS

Une fois le rapport de pouvoir établi, il s'agit de poursuivre l'analyse en expliquant les mécanismes de domination mis en place par ce groupe. Il faut alors identifier les façons dont ce groupe s'est servi pour exploiter, dominer ou discriminer le groupe qui n'a pas de pouvoir. La question suivante doit être posée: qu'est-ce que le groupe dominant fait pour exercer son pouvoir? Ensuite, puisque les inégalités sont le résultat de l'exercice du pouvoir par le groupe dominant, il faut expliquer les conséquences ou les effets négatifs qui affligent le groupe dominé.

MOYENS D'ACTION ET EFFICACITÉ

La prochaine étape de la réflexion est d'expliquer par quels moyens le groupe dominé tente de changer la situation d'inégalité. Ces moyens correspondent à des actions collectives (manifestations, grèves, boycottage, pétition, référendum, regroupements ou associations, etc.) et visent toujours à atténuer ou enrayer les inégalités. Il faut alors déterminer ce que fait le groupe dominé pour se sortir de la situation inégalitaire. Parce que les actions peuvent avoir des répercussions plus ou moins durables sur cette situation, il faut évaluer si le groupe dominé a atteint ses objectifs.

ACTIONS ET CHANGEMENT SOCIAL

Ultimement, le groupe dominé doit modifier le rapport de pouvoir afin que les inégalités ne se reproduisent plus. Dans la réalité, parfois la structure de pouvoir est transformée, parfois les moyens utilisés n'ont servi qu'à atténuer les inégalités à court ou moyen terme. Il faut donc terminer l'analyse en évaluant l'impact des moyens apportés, soit en se demandant: est-ce que les inégalités peuvent se reproduire ou non? Si les inégalités peuvent se reproduire, le rapport de pouvoir n'a pas été modifié et ainsi les moyens utilisés par le groupe dominé n'ont pas pu éliminer durablement les inégalités.



EXERCICES D'ANALYSE N° 1 :

He fights, he scores! Le phénomène de la violence au hockey

Mardi 8 mars 2011 au Centre Bell. Fin de la deuxième période de la partie Canadiens-Bruins. Le défenseur Zdeno Chara met sévèrement en échec l'attaquant Max Pacioretty dont la tête a cogné violemment contre la cloison séparant le banc des joueurs. Résultat: une grave commotion cérébrale et une vertèbre cervicale fracturée. Cet incident ravive alors le débat sur la violence dans les sports en général et au hockey en particulier. L'incident Pacioretty-Chara s'inscrit en effet comme le plus récent événement d'une série d'actes violents commis sur les patinoires nord-américaines. Début janvier, un violent coup à la tête a mis fin à la saison de Sidney Crosby, considéré comme le meilleur joueur de la Ligue (Johnston, 2011). La question de l'acceptabilité de la violence au hockey ne date pourtant pas d'hier. Le hockey constitue en effet un sport de contact, c'est-à-dire un sport où les contacts physiques sont acceptés et où l'agressivité dans ces contacts est tolérée (Pascall et White, 2000).

Pourtant, depuis une dizaine d'années, cette agressivité a engendré certains écarts de conduite dont les répercussions ont dépassé les limites des patinoires de la Ligue nationale de hockey (LNH). Par exemple, en 2000, le coup de bâton asséné par Marty McSorley à Donald Brashear avait fait scandale, au point où des accusations criminelles avaient été portées à l'endroit de McSorley. Ce dernier fut alors reconnu coupable d'agression armée. Cet incident était le premier depuis 1988 à donner lieu à des poursuites criminelles pour un événement s'étant produit sur une patinoire (*Associated Press*, 2000). Mais, il ne fut pas le dernier. Quatre ans plus tard, Todd Bertuzzi des Canucks de Vancouver met fin à la carrière de Steve Moore après l'avoir violemment frappé par-derrière. Accusé au civil pour son geste, Bertuzzi évita pourtant les procédures judiciaires. Suspendu par la LNH, le joueur canadien a tout de même pu continuer à évoluer dans cette ligue un an après sa suspension (Boisvert, 2011).

Ces gestes violents ne sont pas exclusifs au monde de la LNH. La Ligue de hockey junior majeur du Québec (LHJMQ) a connu elle aussi son lot de violence. L'incident Roy-Nadeau, en mars 2008, avait donné lieu à des accusations de voie de fait pour le gardien du but des Remparts de Québec. Devant les tribunaux, Jonathan Roy avait toutefois reçu l'absolution conditionnelle du juge, après avoir plaidé coupable pour son geste à l'endroit du joueur des Saguenéens de Chicoutimi (Brym et Lie, 2010). Plus récemment, en janvier 2010, c'est un coup de coude de Patrice Cormier des Huskies de Rouyn-Noranda au visage de Mikaël Tam qui plongeait la Ligue dans l'embarras. Celle-ci a suspendu Cormier durant le reste de la saison. Le hockey mineur et amateur connaît également des actes violents et ce, même lorsque les joueurs sont des enfants d'âge primaire (Balleux, 2000).

NOTRE SPORT NATIONAL EST-IL VIOLENT ?

Est-ce que le hockey est un sport plus violent que les autres? Dans l'une des premières études canadiennes sur le sujet, le Rapport McMurtry concluait en 1974 que: [...] le hockey est, dans l'histoire, le seul sport au monde qui, en plus de la tolérer, récompense la violence. Le hockey engendre une culture de violence. [...] Le hockey glorifie la violence.» (Brym et Lie, 2010; 124). Ainsi, violence et hockey semblent désormais aller de pair, en ce sens que le recours à la violence semble faire partie intégrante et être un élément constitutif du sport national des Québécois et des Canadiens. Dès lors, la

question à se poser est la suivante: par quel processus la violence et le style agressif se sont-ils imposés dans le hockey?

L'HÉRITAGE DES « BROAD STREET BULLIES »

L'utilisation de la violence comme style de jeu n'a pas toujours fait partie du hockey. Bien sûr, il y a toujours eu des bagarres ou des accrochages entre les joueurs, mais l'émergence d'un style de jeu axé sur la force physique, le jeu agressif et l'utilisation des joueurs «durs à cuire» remonte à un peu plus de trente ans. En effet, c'est dans les années 1970 que le recours à la violence s'introduit dans le jeu et devient une stratégie utilisée pour arriver à la victoire. À ce titre, les Flyers de Philadelphie furent les pionniers en la matière. Surnommée à l'époque les *Broad Street Bullies*, cette équipe a introduit le style agressif et la force physique comme nouvelle dimension du talent des hockeyeurs. Bagarres, accrochages, coups de bâton, rudes se retrouvaient alors à côté de la rapidité du coup de patin, de la précision du tir et du jeu de passe comme moyen d'arriver à la victoire. «*Fighting, stick work and any other form of violence became commonplace and that was the day each team began drafting two or three "goons" who would be ready to protect their more skilled players*» (Kirwan, 2003; 2). .

Efficace et spectaculaire, un nouveau style de jeu était né. Les autres équipes de la LNH ont ainsi également adopté ce modèle puisque celui-ci pouvait être utilisé afin d'accéder à la victoire. La preuve en est que Philadelphie a même gagné la Coupe Stanley en utilisant presque exclusivement ce style de jeu (Kirwan, 2003). Aujourd'hui, ce style physique et agressif est devenu commun, voire banal. Il fait partie des autres stratégies utilisées au hockey pour gagner des parties. «*[Today], we still hear teams talk about "taking it to the other team physically", "hating their oponents" and "signing enforcers for their team"*» (Kirwan, 2003; 2). D'inédit, le recours à la violence deviendra légitime au cours des trente prochaines années.

LE HOCKEY COMME DIVERTISSEMENT: ENTRE VIOLENCE ET PROFIT

Ce style agressif de jeu a pu s'imposer dans la LNH, parce qu'il permettait aux équipes d'atteindre leur but, soit la victoire, mais aussi en raison d'autres facteurs. La fin des années 1960 et les années 1970 représentent une période de changements pour la Ligue nationale de hockey. À cette époque, la Ligue connaît une expansion sans précédent, en passant des six équipes fondatrices, dont le Canadiens de Montréal, à une vingtaine puis une trentaine d'équipes. C'est à ce moment que la LNH devient une véritable entreprise, gérant et rentabilisant ses investissements. Ainsi, d'institution encadrant un sport, la LNH devient une entreprise faisant la promotion d'un produit: le hockey. La perception et la signification du hockey se transforment aussi à cette époque (Kirwan, 2003).

De jeu, le hockey devient un divertissement, axé sur la capacité à générer d'importants profits pour les investisseurs, qu'ils fassent directement partie de la direction des équipes ou de celle de l'organisation qu'est la LNH. En tant que spectacle, les parties de hockey doivent à présent divertir les amateurs. Il ne suffit donc plus de gagner la partie, il faut garder l'intérêt des fans, renforcer l'intensité du jeu et offrir globalement un bon spectacle plusieurs fois par semaine (Pascall et White, 2000; Kirwan, 2003). Créer la rivalité, attiser la haine entre les équipes et permettre les affrontements sur la patinoire sont tous des moyens pour mettre en scène le hockey et doter ce sport d'un côté spectaculaire. Si le style agressif s'est imposé à partir des années 1970 et 1980, c'est qu'il pouvait rehausser l'aspect spectacle et divertissement du hockey et ainsi, engranger des profits considérables (Kirwan, 2003). La LNH et les équipes, en tant qu'entreprises privées, n'ont donc pas empêché l'imposition de ce style de jeu puisqu'il

permettait ce passage de sport-jeu à sport-divertissement. Le style agressif a ainsi pu devenir une stratégie à part entière dans le monde du hockey professionnel et un des moyens les plus sûrs d'assurer le spectacle et les profits. Dans une entrevue datant de 1997, le représentant de la LNH de l'époque, Brian O'Neill déclarait à propos de la violence au hockey : « [...] *fans love to watch fights, the NHL is a business and our business is entertainment* » (Pascall et White, 2000 ; 33). La LNH donne donc simplement aux amateurs ce qu'ils veulent voir, avec l'aide des médias.

LE RENFORCEMENT PAR LES MEDIAS

La couverture médiatique des parties de hockey va dans la même direction que celui de la LNH, en ce sens que les médias présentent ce qui se vend et ce qui rapporte de l'argent. Les médias renforcent ainsi la normalité et l'acceptabilité de la violence au hockey en la présentant comme un aspect légitime du sport. En effet, lorsque les analystes sportifs discutent de l'absence (ou de l'importance) de joueurs robustes dans une équipe, par exemple, ils renforcent la norme que la violence et le hockey sont liés et que cette norme est même essentielle (Pascall et White, 2000 ; Kirwan, 2003). Ensuite, la manière dont les médias couvrent les parties de hockey renforce l'acceptabilité de la violence. En effet, une place importante est accordée aux actes de violence. Ainsi, les bagarres et les mises en échec sont présentées comme des moments forts dans les parties, au même titre que les buts comptés. Ce faisant, les médias valorisent les prouesses physiques agressives au même titre que les prouesses sportives (Pascall et White, 2000). Enfin, certains médias se concentrent uniquement sur l'aspect violent du hockey. Les sites internet *hockeyfights.com* se consacrent ainsi exclusivement à la compilation statistique des bagarres de la LNH. Diagrammes, tableaux et classements par année, équipes et joueurs permettent de tenir au courant les amateurs sur les derniers développements en matière de combat. Des extraits vidéo commentés sont même en ligne et les internautes peuvent voter pour déterminer, selon eux, le gagnant des bagarres (Brym et Lie, 2010).

Les amateurs de hockey sont donc aujourd'hui habitués à voir et à apprécier ce genre de hockey divertissant, sensationnel et spectaculaire. L'acceptation de la violence par les amateurs justifie en fait la position de la LNH et la couverture sportive effectuée par les médias. La ligne semble pourtant être mince entre violence légitime, tolérée et appréciée, et violence gratuite, critiquée et dénoncée, du moins par les amateurs. En effet, un sondage, réalisé au lendemain de l'incident Pacioretty-Chara, affirme que 78% des Québécois jugent le hockey trop violent. Également, 58% de la population interrogée estime que la LNH est incapable d'endiguer la montée de violence au hockey (Nicoud, 2011).

LA LNH A-T-ELLE PERDU LE CONTROLE?

Alors que la LNH a toléré l'utilisation de la violence dans son sport, elle semble aujourd'hui de moins en moins capable de contrôler cette violence afin qu'elle reste dans les limites de la légitimité. En fait, la LNH semble préférer ignorer le problème. Du bout des lèvres, le commissaire de la Ligue Gary Bettman a avoué que le nombre de commotions cérébrales était en hausse pour la saison 2010-2011, lors d'une conférence de presse durant le match des Étoiles, au début de l'année. Toutefois, la LNH garde confidentiel les statistiques sur les blessures et les commotions cérébrales et maintient la position que l'augmentation de commotions n'est pas due aux actes violents, mais à des accidents (Johnston, 2011). Par exemple, la commotion cérébrale et la vertèbre fracturée de Pacioretty sont officiellement dues à la collision qui est survenue entre le joueur et la cloison puis, entre le joueur et la patinoire. Le communiqué de Mike Murphy, le préfet de discipline impliqué dans cet incident, ne précise pas comment cette collision s'est produite. Toute l'ambiguïté de la LNH envers l'utilisation de la violence semble se résumer dans ce

jugement. Nous connaissons aujourd'hui beaucoup mieux les conséquences liées aux commotions cérébrales : maladie d'Alzheimer, démence, maladie de Parkinson etc. ainsi que les dangers liés aux coups portés à la tête, la réaction mitigée de la LNH face à la hausse du nombre de commotions et des incidents de ce genre devient dès lors problématique (Boisvert, 2011).

Cette attitude de déni entraîne conséquemment une attitude de tolérance lorsque surviennent des actes de violence gratuite lors de parties. Encore une fois, l'incident Pacioretty-Chara est un bon exemple. Aucune sanction, aucun avertissement, aucune suspension (sauf pendant le reste de la partie) n'ont été émis pour désapprouver le geste de Chara. En fait, la LNH a entièrement blanchi le défenseur des Bruins (Cantin, 2011). La Ligue envoie ainsi un message clair : il n'y a aucune conséquence à blesser un individu lors d'une partie. Il n'y a donc pas lieu de modifier les règlements ou d'imposer des sanctions plus sévères. En niant le problème, la LNH avoue son impuissance à changer la situation. Pourtant, cette attitude contraste fortement avec celle adoptée par certaines autres ligues de sports professionnels, aux prises avec les mêmes problèmes de violence gratuite. Par exemple, la Ligue nationale de football (NFL) avait constaté à l'automne passé, une augmentation de nombres de coups délibérés, visant à blesser l'adversaire durant les parties. En plein milieu de la saison, la direction de la NFL avait modifié ses règlements afin que les amendes soient plus sévères lors de ce genre d'incidents. Malgré certaines protestations de la part des équipes, l'ensemble de celles-ci s'était plié aux nouveaux règlements (Cantin, 2011).

Selon certains observateurs, l'absence de réaction de la LNH constitue une invitation implicite pour que la justice et les différents paliers de gouvernements viennent s'insérer dans les incidents sportifs (Boisvert, 2011 ; Cantin, 2011). Toutefois, les gouvernements n'ont jamais réellement mis en action leurs plaintes et leurs dénonciations. Plusieurs rapports existent sur la violence dans le hockey. Seulement au Québec, le rapport Therrien et le rapport Néron, publiés à dix ans d'intervalles, faisaient état du même constat : les actes de violence gratuite, que ce soit dans le hockey professionnel ou dans le hockey amateur, sont à la hausse. Ces deux rapports ont mené à la création de la Régie de la sécurité dans les sports, organisation gouvernementale qui fut abolie voilà quelques années dans un souci d'économie de la part du gouvernement provincial. L'administration et la gestion de la violence dans les sports sont donc laissées à la discrétion des Fédérations sportives et aux associations privées que sont les différentes ligues sportives (Balleux, 2000). Ainsi, les gouvernements n'entreprennent que rarement des actions concrètes face à la violence au hockey, malgré les sorties publiques faites au lendemain d'incidents graves comme celui impliquant Max Pacioretty et Zdeno Chara.

L'ARGENT, LE PROFIT ET LA VIOLENCE GRATUITE

Dès lors, si ni la LNH ni les gouvernements ne peuvent régler le problème de la violence gratuite au hockey, qui le peut ? Les institutions pouvant peut-être faire pression sur la LNH sont celles-là même qui font vivre financièrement cette Ligue, soit les commanditaires. Ainsi, après l'incident Pacioretty-Chara, Air Canada a menacé la LNH de retirer sa commandite (de plusieurs millions de dollars) si

« [...] la ligue n'impose pas de sanctions pour réduire de potentielles blessures graves. [...] Du point de vue de notre responsabilité sociale, il est de plus en plus difficile d'associer notre compagnie à des événements sportifs qui pourraient entraîner des accidents graves et irresponsables. Des mesures doivent être prises par la LNH avant que nous soyons confrontés à une fatalité » (Radio-Canada, 2011 ; 1).

Par contre, Air Canada semble isolé puisqu'elle est la seule compagnie à avoir publiquement menacé la LNH. Les autres principaux commanditaires ont plutôt opté pour une position moins tranchée. Pourtant, si

la Ligue nationale de hockey est une « business », faire diminuer son profit pourrait être une stratégie efficace pour faire changer la situation. Toutefois, la plupart des compagnies ont préféré garder le silence ou ont réitéré, comme Canadian Tire, leur « [...] engagement profond pour la passion du sport, y compris pour le jeu sûr, le développement des habilités et la promotion du travail d'équipe » (Marowits, 2011 ; 1).

Les incidents violents et gratuits comme ceux qui ont secoué récemment la LNH tendent à faire oublier que le sport est une institution sociale valorisée dans la société contemporaine. En effet, le sport comme le hockey, est capable de transmettre et d'apprendre aux individus l'importance de la coopération, du travail d'équipe, de la discipline et de la performance individuelle. Le sport enseigne également aux individus à concentrer leurs efforts vers un seul but et permet de les socialiser à l'entraide et à la solidarité comme moyens d'atteindre la victoire (Pascall et White, 2000 ; Brym et Lie, 2010). Laisser la violence et les actes disgracieux se multiplier affaiblit le pouvoir intégrateur et positif du sport, en plus de ternir l'image d'un sport si fondamental dans la culture québécoise.

Analysez le phénomène de la violence au hockey à l'aide de la théorie fonctionnaliste. Pour se faire, répondez aux questions suivantes :

- Identifiez le problème et expliquez pourquoi ce phénomène pose problème dans la société contemporaine.
- Identifiez les 4 institutions sociales qui ont un rôle à jouer dans l'existence du problème. Expliquez comment chacune des institutions contribue à l'existence du problème, en précisant s'il s'agit d'une dysfonction au niveau de la fonction d'intégration sociale ou du contrôle social.
- Identifiez l'institution sociale qui serait en mesure de régler le problème, en expliquant par quel moyen elle pourrait changer la situation. Précisez si ce moyen renvoie à la fonction d'intégration sociale ou de contrôle social de cette institution.
- Expliquez si le moyen est efficace pour régler le problème. Vous devez donc argumenter si le moyen utilisé par l'institution a (ou non) un impact sur le problème et s'il est en mesure de le faire disparaître. Précisez sur quelle institution causant le problème, ce moyen vient jouer.



EXERCICES D'ANALYSE #2 :

L'intimidation et le harcèlement à l'école : la violence silencieuse

Au printemps 2011, Radio Canada rapportait la nouvelle suivante: un élève d'une école secondaire en Estrie aurait été payé 150\$ pour qu'il batte un autre adolescent. Un groupe d'élèves avait même organisé une campagne de financement à l'école et sur *Facebook* afin d'amasser les fonds nécessaires pour « financer » l'agression. Ce fait divers s'est produit une semaine après un cas similaire à Trois-Rivières, où un adolescent avait dû se réfugier dans un arbre pour fuir le groupe de jeunes qui le harcelait (Radio-Canada, 2011). Le problème de l'intimidation, du harcèlement ou de la violence entre élèves, appelé *bullying* dans la littérature anglophone, n'est pourtant pas un phénomène nouveau. Il est même possible de supposer qu'il a toujours existé dans les écoles. Toutefois, les études portant spécifiquement sur la violence dans les milieux scolaires se développent durant les années 1970 dans les pays scandinaves puis, au cours des deux décennies suivantes, dans les pays anglo-saxons, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada (Olweus, 2011). Au Québec, l'intimidation dans les écoles toucherait environ 10% des élèves (Chouinard, 2003) et presque autant les filles (entre 4 à 11%) que les garçons (entre 10 à 13%) (Gouvernement du Canada, s.d.). Les actes d'intimidation et de harcèlement se produisent le plus fréquemment à la fin du primaire et au début du secondaire, soit lorsque les jeunes sont âgés de 10 à 14 ans (Gagné, 2002). Dans tous les cas de *bullying*, la victime et son agresseur se connaissent et ont parfois déjà fait partie du même cercle d'amis (Lepage, 2003).

Plusieurs mythes entourent le phénomène de l'intimidation et du harcèlement dans les écoles, dont celui que ces comportements sont plus fréquents dans les milieux urbains ou dans les milieux défavorisés. En fait, les études ont démontré que ce problème est présent dans tous les établissements scolaires et qu'il ne variait pas en fonction de critères particuliers. Ainsi, la dimension de l'école (grande ou petite), le type d'école (privée ou publique), le milieu socio-économique (favorisée ou défavorisée), la composition ethnique ou le milieu (urbain ou rural) n'ont aucune incidence sur l'existence ou non des comportements violents entre élèves (Olweus, 2011 ; Gagné, 2002).

Toutefois, il est impossible de déterminer si le phénomène a augmenté ou non au fil des années (Olweus, 2011). En effet, la nature du phénomène rend difficile son étude de manière systématique. Contrairement au taxage, l'intimidation et le harcèlement sont des formes de violence beaucoup plus sournoises.

« Un élève est intimidé lorsqu'il est exposé de manière répétitive à des actions négatives de la part d'un ou de plusieurs élèves. Une action négative peut être défini comme toute situation au cours de laquelle un élève inflige intentionnellement un malaise à un autre élève que ce soit de manière physique, verbale ou psychologique » (Lepage, 2003 ; 1).

Le *bullying* couvre donc une variété de comportements qui va de l'exclusion d'un groupe, à crier des noms, à humilier, insulter, frapper ou menacer quelqu'un. L'intimidation correspond ainsi à des actes de violence plus ou moins visibles. Frapper ou pousser quelqu'un sont des conduites facilement observables tandis que l'exclusion systématiquement ou l'humiliation sont plus difficiles à observer et donc, à sanctionner (Gagné, 2002).

Pourtant, les impacts du *bullying* sont bien réels pour la personne qui en est victime. Au plan psychologique, l'intimidation et le harcèlement sont une source importante de souffrance et de stress. Les

enfants vivant ce phénomène se font isoler socialement, ce qui les rend plus enclins à la dépression et à développer des comportements agressifs ou suicidaires. Certaines études américaines ont même établi un lien entre les cas d'intimidation et les tueries dans les écoles. En effet, dans 70% des cas de tueries, les assassins étaient des élèves ayant été humiliés, intimidés ou rejetés par leurs camarades de classe (Gagné, 2002). En Angleterre, les chercheurs parlent désormais de *bullycide* pour désigner les suicides causés par ces actes de discrimination dont une quinzaine aurait lieu à chaque année (Chouinard, 2003). L'intimidation peut également amener un jeune à s'absenter de plus en plus souvent de l'école, ouvrant ainsi la porte au décrochage scolaire ou aux fugues (Lepage, 2003 ; Gagné, 2002). Le *bullying* a finalement comme conséquence de brimer les droits de l'enfant. En effet, « *tout enfant a [...] le droit, un droit fondamental et démocratique, de se sentir en sécurité à l'école et d'être à l'abri de la contrainte et de l'humiliation répétée et intentionnelle [...]* » (Olweus, 2011 ; 2). En tant qu'institution centrale dans la vie d'un enfant, l'école ne devrait pas être la source de telles violences, mais faire cesser l'intimidation peut s'avérer difficile.

D'abord, une grande proportion des établissements scolaires sous-estime l'ampleur du phénomène. Interrogés à propos de la présence de la violence, 85% des enseignants québécois au secondaire croient que l'intimidation et le harcèlement n'existent pas à l'intérieur de leurs écoles. Cette proportion est de 50% pour les enseignants du primaire. Interrogés sur le même sujet, les élèves ont une tout autre vision de la situation puisque 49% des élèves soutenaient avoir été intimidés au moins une fois au cours des six derniers mois (Gagné, 2002). Il est vrai que les actes d'intimidation et de harcèlement se font rarement en classe, mais cet écart dans la perception du problème constitue un obstacle à la prévention de l'intimidation. Également, certains programmes mis en place dans les écoles pour lutter contre l'intimidation ne sont pas adéquats. En effet, plusieurs de ces programmes misent sur le changement de comportement à adopter par les victimes, et non les agresseurs, de manière à les rendre moins vulnérables aux actes d'intimidation, mais aucune action globale de prévention n'est réellement mise en place (Olweus, 2011).

Ensuite, l'intimidation et le harcèlement ne se limitent plus aujourd'hui au territoire des écoles, cette violence se prolonge dans le cyberespace. Avec le développement d'Internet et la popularité des sites de réseautage personnel (*Facebook, MySpace* etc.), la cyberintimidation est devenue un nouveau mode pour continuer le harcèlement. Ainsi, les menaces, les insultes et l'humiliation continuent dans le cyberespace et poursuivent la victime peu importe où elle se trouve, ce qui renforce les impacts sur la victime. Selon une étude menée en 2007 par l'organisation *Jeunesse J'écoute*, plus de 70% des jeunes interrogés ont affirmé avoir été victimes de cyberintimidation alors que 44% disaient avoir intimidé quelqu'un au moins une fois. L'absence de supervision, que ce soit de la part des parents ou des sites eux-mêmes qui ne contrôlent pas le contenu envoyé ou publié, et l'anonymat que procure Internet facilitent en fait l'intimidation et le harcèlement. Le manque de contrôle rend donc plus facile la cyberintimidation (Radio-Canada, 2007).

Enfin, les parents des jeunes, autant les victimes que les agresseurs, contribuent à l'existence de l'intimidation. En effet, les agresseurs viennent souvent d'une famille où les conflits et les problèmes se règlent par la violence verbale ou physique. Les jeunes apprennent donc ces comportements qui sont ensuite transposés à l'école. Également, les intimideurs proviennent de familles où les parents exercent peu de contrôle ou n'ont pas un regard critique sur les comportements de leurs enfants. Ainsi, ils ont tendance à excuser ou à nier le comportement violent de leur enfant, si celui-ci est dénoncé. Les familles des victimes ont également un rôle à jouer dans cette situation. Si ces familles se sentent démunies lorsqu'elles apprennent ce que vit leur enfant, une proportion importante n'est pas consciente de la situation. En effet, 50% des parents ignorent que leur enfant subit de l'intimidation ou du harcèlement.

Les enfants dénoncent peu ces situations d'une part, parce que la dénonciation à une connotation négative et que les parents leur apprennent à ne pas être un « panier percé ». D'autre part, parce que ce comportement est renforcé par les groupes de pair où « *stooler* » n'est pas une conduite socialement acceptable. Le plus souvent, les familles ne savent pas comment gérer la situation et la solution proposée à l'enfant sera d'ignorer les commentaires ou de minimiser les actes d'harcèlement. Cette attitude passive peut expliquer pourquoi 60% des enfants estiment que les adultes ne réagissent pas ou peu devant l'intimidation (Gagné, 2002).

Pourtant, les familles peuvent mettre de la pression sur les écoles afin de faire cesser ces incidents. Dans un nombre croissant de cas, les programmes de lutte contre l'intimidation s'avèrent efficaces. Une des clés est la sensibilisation, effectuée tant auprès des adultes que des enfants. En effet, l'ensemble du personnel des établissements scolaires doit être informé de la réalité du problème d'intimidation afin d'adopter les bons comportements pour prévenir ces actes. Les enfants, quant à eux, doivent principalement être sensibilisés à l'importance de dénoncer tout acte d'intimidation et de harcèlement et d'être informés des conséquences qu'entraînent ce genre de comportements (Lepage, 2003). 85% des incidents d'intimidation sont commis en présence d'autres élèves (Gouvernement du Canada, s.d.). Ainsi, ce ne sont pas uniquement les victimes qui doivent apprendre à dénoncer, mais l'ensemble des jeunes.

Quant à la répression des comportements violents, les études ont démontré que les sanctions et les punitions trop sévères n'étaient pas efficaces pour contrôler les comportements des intimidateurs (Olweus, 2011). Les écoles doivent donc miser sur l'instauration de codes de conduite ou de règlements anti-intimidation afin de contraindre les jeunes à adopter des conduites plus respectueuses entre eux (Lepage, 2003). Les écoles où ces règles ont été élaborées avec l'aide des élèves sont celles qui ont connu les meilleurs résultats, soit une diminution de 40% des incidents d'intimidation ou d'harcèlement (Gagné, 2002). Également, il est de la responsabilité des écoles d'apprendre aux jeunes comment résoudre les conflits de manière non-violente afin que l'école reste un lieu sécuritaire dans lequel les enfants peuvent apprendre et s'épanouir (Lepage, 2003).

Analysez le texte « L'intimidation et le harcèlement à l'école : la violence silencieuse » grâce à la perspective théorique du fonctionnalisme. Pour ce faire, réfléchissez aux éléments ci-dessous.

- Expliquez le problème soulevé dans le texte et justifiez pourquoi cette situation est problématique (au moins 2 raisons).
- Expliquez quelles sont les causes du problème, en précisant les institutions fautives et s'il s'agit d'un dysfonctionnement de l'intégration sociale et/ou du contrôle social (3 institutions).
- Expliquez quelle institution est en mesure de régler le problème, en précisant les moyens utilisés et si ceux-ci rétablissent l'intégration sociale et/ou renforcent le contrôle social (1 institution et au moins 3 moyens).
- Expliquez si les moyens mis en place peuvent régler le problème ou si les moyens laissent de côté une partie des causes responsables du problème.



EXERCICES D'ANALYSE #3 :

La crise alimentaire mondiale : le retour des émeutes de la faim

Le phénomène de la famine, de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire n'est pas un problème récent. Toutefois, depuis les années 1970, le problème de la faim s'était grandement atténué à travers la planète, y compris dans les pays en voie de développement où la malnutrition chronique avait fortement régressé entre les années 1960 et 2000. Le monde n'avait ainsi jamais été aussi bien nourri, selon le FAO (*Food and Agriculture Organisation*, une organisation de l'ONU) (Dagorn, 2008).

Au tournant du nouveau millénaire, la situation alimentaire de la planète commence à changer. En effet, le nombre de personnes touchées par la malnutrition s'accroît, passant de 826 millions à 856 millions de personnes entre 2001 et 2004. Dès lors, la situation se détériore et les premières « émeutes de la faim » éclatent en 2006 au Mexique (Dagorn, 2008). Le monde assiste depuis à une crise alimentaire tout à fait inédite.

La crise alimentaire des années 2000 est en effet totalement différente de celle des années 1900. Au XXe siècle, la famine, la malnutrition et l'insécurité alimentaire touchaient principalement les classes pauvres des milieux ruraux. Au XXIe siècle, la crise s'est urbanisée. En effet, les victimes ne sont plus seulement les paysans et les habitants des espaces ruraux mais désormais, les classes moyennes et les classes pauvres des villes sont aussi touchées par ces problèmes alimentaires (Dagorn, 2008).

La cause première de la crise alimentaire actuelle n'est pas une pénurie d'aliments, mais bien le prix des aliments dits « de base » tels que les céréales (blé, maïs, riz etc.), le lait, les œufs et la viande (bœuf, poulet, mouton). Les céréales en particulier, puisqu'elles constituent la source alimentaire principale des pays en développement en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique (Joannidis, 2008). À l'échelle mondiale, les prix des denrées ont monté en flèche entre 2005 et 2006. Le prix du lait a augmenté de 48%, celui de la viande de 10% tandis que le prix des céréales a haussé de 80% (Dagon, 2008). Cette hausse s'est prolongée jusqu'en 2008 alors que le prix du riz a augmenté de 75% et celui du blé de 120% (Lamrani, 2008).

Résultat? Une proportion des citoyens des pays émergents, habitant les villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud, n'ont plus les moyens financiers d'acheter de la nourriture. En fait, dans ces régions du monde, il n'est pas rare que 70% du salaire soit consacré à l'alimentation. Avec l'augmentation des prix des aliments, des millions de personnes n'ont tout simplement plus les moyens d'acheter du pain, du riz ou du maïs (Joannidis, 2008).

Même dans les pays développés, la crise alimentaire se fait ressentir. Aux États-Unis, première puissance économique mondiale, l'envolée des prix des aliments a gravement touché les citoyens des classes pauvres et moyennes, déjà fragilisés par la récession qui afflige le pays. Le lait, le riz, les pâtes alimentaires et le pain ont augmenté de plus de 15% alors que le prix des œufs de 25%. C'est la première fois depuis les années 1960 qu'un pourcentage aussi élevé de la population (9%, soit 28 millions d'Américains) a recours à l'aide de l'État afin de se nourrir et de se sortir de la situation d'insécurité alimentaire (Berber, 2008).

À l'échelle mondiale, l'augmentation fulgurante du prix des aliments de base, et plus particulièrement du prix des céréales, a plongé 37 pays en développement en situation d'urgence. Cette crise alimentaire

laisse ainsi plus de 89 millions de personnes affamées (Lamrani, 2008). Les premières « émeutes de la faim » ont commencé au Mexique à la fin de 2006 et début de 2007 où les Mexicains sont descendus dans la rue pour manifester leur colère envers la hausse de plus de 40% du prix des tortillas, base de l'alimentation des classes pauvres urbaines. Les émeutes et les manifestations se sont ensuite transportées au Maroc, en Égypte, en Somalie et en Haïti, pour ne nommer que les principales.

À Haïti, le pays le plus pauvre d'Amérique du Nord, les organisations non-gouvernementales (ONG) présentes ont même vu des personnes manger de la terre afin de soulager les crampes d'estomac due à la faim. En Inde et en Argentine, ce sont essentiellement les classes moyennes qui sont descendues dans les rues afin de protester contre ces augmentations (Dagorn, 2008).

Que s'est-il passé? La crise alimentaire actuelle a pour origine une combinaison de facteurs dont des sécheresses et des hivers plus rudes qui ont diminué les récoltes, et qui sont hors du pouvoir des individus ou des gouvernements. D'autres facteurs, par contre, sont le résultat de décisions humaines, économiques et politiques. En premier lieu, l'engouement des pays occidentaux pour les biocarburants a directement contribué à la hausse des prix des céréales (Lamrani, 2008; Boris, 2008).

Les gouvernements européens et nord-américains sont en effet de plus en plus préoccupés par les questions d'environnement, de pollution automobile et de leur dépendance au pétrole. Soumis également à la pression des mouvements écologistes, des partis politiques verts et d'une portion croissante de la population, ces gouvernements ont décidé de se tourner vers des biocarburants. L'énergie verte, dont l'éthanol ou le biodiesel, est en effet produite par des végétaux (soja, maïs, palmiers à huile, canne à sucre etc.). Elle est donc renouvelable et, une fois mélangée à l'essence, elle en réduit la consommation, en plus de réduire les émissions polluantes. Le Brésil et les États-Unis se sont donc fait les chefs de file dans la promotion et le financement de l'éthanol et, plus généralement, des biocarburants (Boris, 2008). Très rapidement, les gouvernements européens ont suivi le mouvement en votant des politiques promouvant des lois écologiques à travers toute l'Union européenne (Altemeier et Hornung, 2009). Théoriquement, l'Occident se dirigeait vers un parc automobile vert.

Quel est le lien entre l'énergie verte et l'envolée des prix des céréales? L'intérêt des gouvernements occidentaux pour les biocarburants a fait augmenter en flèche la demande des céréales et végétaux nécessaires à leur fabrication (maïs, soja, colza, palmiers à huile, canne à sucre etc.) Le problème, c'est que ces gouvernements ne cultivent pas nécessairement ces matières premières ou n'ont pas l'espace nécessaire sur leur territoire pour produire les quantités suffisantes. Ces États vont donc s'approvisionner dans d'autres pays pour obtenir ces matières premières. En d'autres termes, ce sont d'autres pays qui cultivent ces produits pour les vendre ensuite aux pays du Nord. La plupart du temps, ces pays sont ceux en développement d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie. En fait, les gouvernements des pays en développement se plient aux exigences des gouvernements occidentaux afin de pouvoir être compétitifs économiquement. Ils acceptent ainsi facilement les conditions imposées pour les gouvernements plus puissants d'Occident.

Il se produit donc la situation suivante : les gouvernements du Nord demandent aux gouvernements du Sud de produire plus de céréales. Les gouvernements des pays en voie de développement détournent alors les ressources alimentaires non plus pour nourrir leurs populations urbaines locales, mais bien vers l'exportation. Le Mexique, par exemple, exporte plus de maïs vers le Nord alors qu'avant, la production restait sur le territoire mexicain. Ainsi, les ressources alimentaires de base servent d'abord à la fabrication de biocarburant pour les automobiles occidentales, avant de servir de nourriture pour les populations qui les cultivent (Lamrani, 2008).

Un autre phénomène se produit, parallèlement au précédent. Certains gouvernements des pays en développement décident de modifier leur production agricole afin de produire les ressources alimentaires dont ont besoin les pays du Nord. Certains gouvernements africains, sud-américains et asiatiques décident de ne plus cultiver pour le marché local et de réorienter la production pour qu'elle corresponde aux exigences des pays occidentaux. Ces gouvernements décrètent alors des lois afin que les paysans et les producteurs agricoles se conforment aux exigences politiques, délaissant ainsi leurs cultures vivrières (les cultures produisant les aliments de base pour les populations locales) pour produire des denrées utiles dans la fabrication de biocarburant. C'est par l'importation de produits de base que ces gouvernements nourrissent alors leurs citoyens. Cela signifie que les gouvernements doivent acheter à d'autres pays les aliments nécessaires pour nourrir leur population (Dagorn, 2008).

La crise alimentaire mondiale provient donc, en grande partie, de la combinaison de deux facteurs. D'une part, la réorientation de la production agricole vers la production de biocarburant plutôt que pour l'alimentation des populations. D'autre part, l'abandon des cultures vivrières afin de produire des denrées pouvant être vendues sur les marchés mondiaux. Pour les populations, le résultat est simple : elles ne peuvent plus manger. Le pays ne produit plus de quoi les nourrir, elles doivent donc acheter ailleurs la nourriture au prix du marché.

La nourriture coûte ainsi plus chère, parce que la demande est plus forte. En effet, le blé et le maïs par exemple doivent servir à l'alimentation et à la production de biocarburant. Ces céréales sont ainsi doublement en demande sur les marchés mondiaux. Ceci fait en sorte que le prix de ces denrées alimentaires a augmenté radicalement, selon la loi de l'offre et la demande. L'augmentation des prix des aliments de base, la crise alimentaire et les émeutes de la faim sont donc intimement liées à la volonté politique de l'Occident de réduire sa pollution atmosphérique.

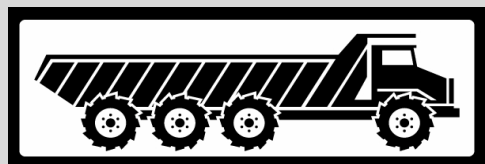
D'autres facteurs peuvent aussi être pointés du doigt : les changements climatiques bouleversent la qualité et la quantité des récoltes, la consommation plus grande de viande et de produits laitiers dans les pays émergent dont l'Inde et la Chine qui demandent plus de céréales pour nourrir ces animaux, l'homogénéisation des habitudes alimentaires, le climat de récession qui favorise des mesures économiques protectionnistes de la part de certains gouvernements (Joannidis, 2008). Cependant, les biocarburants sont considérés comme le facteur majeur, au point où le porte-parole de l'organisation de l'ONU pour le droit à l'alimentation, Jean Ziegler, a déclaré que « *la production massive de biocarburant est un crime contre l'humanité* » qui lui faisait craindre à « *une très longue période d'émeutes* » (Ziegler, 2007 cité dans Boris, 2008).

En réaction aux émeutes, aux manifestations et aux mouvements de protestations de millions de citoyens affamés, l'ONU (Organisation des Nations Unies) à travers son secrétaire général Ban Ki Moon, le FAO et le PAM (Programme Alimentaire Mondial) ont commencé à protester et à mettre des pressions politiques sur les gouvernements européens et américains pour qu'ils abandonnent leurs politiques de promotion et de financement de biocarburants. Même le FMI (Fonds monétaire international) et la Banque mondiale ont appuyé ces organisations politiques internationales en admettant que la « mode » des biocarburants contribuait directement à la crise alimentaire. Selon John Lipsky, numéro deux du FMI « [...] *l'augmentation de la demande pour les biocarburants compte pour 70% de la hausse des prix du maïs et pour 40% dans celle des graines de soja* » (Lipsky, 2008, cité dans Dagorn, 2008). Robert Zoellick, président de la Banque mondiale, allait dans le même sens en déclarant que « *les biocarburants sont sans aucun doute un facteur important dans l'accroissement de la demande en produits alimentaires* » (Zoellick, 2008 cité dans Boris, 2008). Suite à ces pressions politiques internationales, les gouvernements européens en particulier ont abandonné leur projet de biocarburant produit à partir de

denrées alimentaires. Toutefois, une deuxième génération de biocarburants fait leur apparition, en promettant cette fois de ne pas causer de crise alimentaire au niveau mondial.

Analysez la situation inégalitaire provoquée par la crise alimentaire mondiale avec la théorie du conflit social.

- Identifiez les 2 groupes d'acteurs politiques responsables de la crise alimentaire ainsi que le groupe d'acteurs subissant les inégalités.
- Expliquez le rapport de pouvoir existant entre ces 3 groupes d'acteurs. Précisez les 2 mécanismes utilisés par les groupes dominants pour contraindre le groupe dominé et expliquez l'inégalité subie par le groupe dominé.
- Expliquez quel moyen le groupe dominé dispose pour atténuer la situation inégalitaire, en précisant quel autre groupe d'acteurs est intervenu dans cette situation.
- Justifiez si les moyens utilisés ont été efficaces pour éliminer les inégalités.



EXERCICES D'ANALYSE #4 :

La guerra del agua. Quand l'accès à l'eau devient un combat

« Cochabambino, Cochabambina.

Les droits ne se mentent pas. Les droits se conquièrent.

Personne ne va lutter pour les nôtres. Ou bien nous luttons pour la justice,

Ou bien nous tolérons l'humiliation infligée par de mauvais gouvernants. »

Manifeste de Cochabamba, 10 janvier 2000.

Avec la mondialisation et l'expansion de l'idéologie néolibérale, de plus en plus de ressources, de biens et de territoires se font privatiser. La privatisation des ressources et des patrimoines naturels touche à présent les ressources les plus essentielles à la survie des être humains. 3% seulement des réserves d'eau de la planète sont potables. Avec l'augmentation de la population mondiale, l'accès à l'eau potable devient un enjeu de plus en plus préoccupant et l'eau se transforme en une marchandise extrêmement rentable. Les tentatives d'appropriation du nouvel or bleu deviennent ainsi de plus en plus fréquentes, enrichissant certains acteurs et appauvrissant les autres. Les dangers de privatiser une telle ressource sont bien réels ainsi que les dangers de dérapage et d'excès. À ce titre, l'exemple de la Bolivie est éloquent.

En 1999, le gouvernement bolivien décide de privatiser le système d'eau potable de la ville de Cochabamba. Auparavant une propriété publique, le système d'eau devient la propriété de la compagnie *Aguas del Tunari*, elle-même une division de la compagnie *International Water Limited*, appartenant à la multinationale Bechtel des États-Unis. Parallèlement à la privatisation du réseau d'eau, le gouvernement a adopté la « loi du service d'eau potable » qui octroi le monopole de l'approvisionnement en eau à l'entreprise privée (Fuentes, 2002). Ce monopole s'accompagne également de clauses spéciales qui interdisent notamment la collecte d'eau de pluie par les habitants de Cochabamba (Mangeot, 2002). Cette loi oblige donc les coopératives et les *regantes* (des associations publiques contrôlant les systèmes d'irrigation de l'eau dans les campagnes) de se connecter au réseau privé d'*Aguas del Tunari* (Fuentes, 2002). Cette situation de monopole permet alors à *Aguas del Tunari* d'augmenter radicalement les tarifs d'accès à l'eau potable. Cette augmentation du prix de l'eau se traduit par des hausses variant de 35% à 300% (Mangeot, 2002).

Les paysans sont les plus touchés par ces augmentations puisqu'ils doivent payer pour l'irrigation de leurs champs, en plus de payer pour leurs besoins personnels en eau. Les habitants des villes ne sont pas épargnés non plus. Les citoyens pauvres de Cochabamba, les plus vulnérables à la hausse du coût de l'eau, sont également fortement touchés (Fuentes, 2002). De plus, bien que 45% de ces derniers n'ont pas accès à l'eau, ils ont quand même dû payer pour le service (Mangeot, 2002).

Début 2000, la situation change puisque les citoyens se regroupent en une association, la *Coordinadora por la defensa de la vida y el agua* (la coalition pour la défense de la vie et de l'eau). Cette coalition entend faire plier le gouvernement et reconvertir du réseau d'approvisionnement d'eau un service public. La mobilisation populaire est importante. En plus des grèves générales et des manifestations, la *Coodinadora* organise un référendum où 50 000 personnes, citadins et paysans, apposent leur signature pour demander au gouvernement de revenir sur sa décision de privatiser l'eau et d'abolir le loi accordant le monopole à *Aguas del Tunari* (Mangeot, 2002 ; Fuentes, 2002).

Face à ces revendications, le gouvernement adopte une position ambiguë. D'un côté, il promet d'agir et de l'autre, il ne pose aucune action concrète. Les actions prennent de plus en plus d'ampleur et les citoyens vont jusqu'à bloquer les routes et boycotter les factures du service d'eau pendant trois mois complets, afin d'accentuer la pression sur le gouvernement (Poupeau, 2002). Finalement, le gouvernement cède et négocie avec la *Coordinadora*, mais seulement après que l'armée et les citoyens se soient affrontés dans les rues de Cochabamba. Ces combats ont fait près d'une dizaine de morts et des centaines de blessés (Brouillard, 2003). Au terme de cette confrontation, la loi est modifiée, le monopole est aboli et le réseau d'eau redevient un service public, géré par le gouvernement en collaboration avec des coopérations de citoyens (Fuentes, 2002 ; Brouillard, 2003).

Le dénouement de la *guerra del agua* est avantageux pour les citoyens, mais les mécanismes à l'origine du conflit restent intacts. En effet, une question doit être posée : pourquoi le gouvernement bolivien a-t-il agi de la sorte, au détriment des intérêts et des besoins de ses citoyens ? La décision du gouvernement de privatiser l'eau découle d'une série de décisions politiques, échappant en fait à tout contrôle des citoyens. L'Amérique latine a subi une crise économique et financière importante durant toute la décennie des années 1980, ce qui a considérablement appauvri et précarisé l'économie des pays (Fuentes, 2002). Pour se remettre de cette crise, plusieurs pays dont la Bolivie, se sont tournés vers la Banque Mondiale (BM) pour obtenir de l'aide (Fuentes, 2002 ; Brouillard, 2003).

La Banque mondiale est une organisation telle que l'ONU, c'est-à-dire une organisation formée par plusieurs pays. Selon la BM, son objectif est de s'occuper des pays en développement, en les aidant économiquement et financièrement afin de lutter contre la pauvreté et augmenter leur niveau de vie (Banque mondiale, 2009). La plupart du temps, des sommes importantes d'argent sont prêtées aux pays, à condition que ceux-ci respectent le plan de développement établi par la Banque mondiale. Ainsi, si les pays en développement veulent obtenir de l'aide financière, ils doivent se plier aux exigences de la BM. La Banque mondiale établit donc ce que les États doivent faire pour rentabiliser leur économie et pouvoir rembourser leur emprunt.

Dans le cas de la Bolivie, le gouvernement voulait stimuler le développement de son pays en améliorant les conditions de vie de ses citoyens. L'État bolivien voulait donc, entre autres, étendre son réseau d'eau potable afin qu'un plus grand nombre de personnes y aient accès. Le gouvernement désirait ainsi commencer par le système d'eau de la ville de Cochabamba, la troisième ville en importance au pays où seulement le tiers des habitants avait accès à l'eau (Fuentes, 2002). N'ayant pas les fonds nécessaires, l'aide de la Banque mondiale fut sollicitée. La condition imposée était que le gouvernement privatise le service d'eau. En effet, la BM acceptait de prêter l'argent nécessaire à l'expansion du service à condition que l'État cesse de subventionner celui-ci. En fait, la BM menaçait l'État bolivien d'annuler une aide globale de 600 millions de dollars s'il refusait la privatisation de l'eau (Brouillard, 2003). Le gouvernement a donc accepté les conditions de la Banque mondiale, a obtenu l'argent et a privatisé le service d'eau potable.

La *guerra del agua* permet de constater les limites de l'idéologie néolibérale qui caractérise la mondialisation. Les biens communs, comme l'eau, deviennent des marchandises pouvant être vendues aux plus offrants et ce, au détriment des droits humains. Ces droits, pourtant inscrit dans la chartre de l'ONU, comme le droit à la vie et à l'alimentation, passent après les intérêts privés des multinationales (AAJ et CETIM, 2005). Pourtant, cette guerre démontre aussi que, parfois, les citoyens sont plus forts que les multinationales et le processus de mondialisation du capitalisme.

Analysez la guerre de l'eau de la Bolivie grâce à la théorie du conflit social. Pour ce faire, réfléchissez aux éléments suivants :

- Quels sont les principaux acteurs qui jouent un rôle dans la *guerra del agua* ?
- Expliquez le rapport de pouvoir entre les acteurs, en précisant les mécanismes de domination mises en place par les groupes dominants et les inégalités subit par le groupe dominé.
- Expliquez les moyens utilisés (au moins 4) par le groupe dominé pour se libérer de la situation d'inégalités et modifier le rapport de pouvoir.
- Les moyens utilisés par les dominés ont été efficaces. Expliquez pourquoi.



EXERCICES D'ANALYSE #5 :

L'obésité : entre la nourriture, les entreprises et les gouvernements

L'obésité est aujourd'hui un problème de santé mondial, au point où le magazine *The Economist* parlait désormais de « globésité » pour souligner l'ampleur internationale de l'excès de poids dans le monde (Philippe, 2004). Plus qu'un problème esthétique, l'obésité favorise l'apparition de diabète de type 2 dit « diabète sucré ». En effet, 75% des personnes atteintes de cette forme de diabète sont obèses. Les complications liées à cette maladie sont les problèmes cardiovasculaires, la cécité (perte de la vue), l'amputation etc. Le diabète peut même entraîner la mort (Brême, 2009). L'excès de poids influence également les problèmes cardiovasculaires. Les personnes obèses ont ainsi trois fois plus de chance de souffrir d'hypertension, ce qui multiplie leur risque de faire un infarctus (Sénemand, 2009). L'obésité augmente aussi d'un tiers les risques d'avoir un cancer et les personnes obèses ont moins de chance d'y survivre puisque l'excès de poids rend le dépistage plus difficile (Agence Science Presse, 2006).

Aujourd'hui, ce sont autant les adultes que les enfants et les adolescents qui sont touchés par l'épidémie d'obésité. Les risques sur la santé sont particulièrement dommageables pour les groupes d'âges plus jeunes puisqu'ils les handicapent plus tôt dans leur vie, en réduisant leur espérance de vie de 8 à 10 ans, en moyenne (Keller, 2010). L'obésité et le surplus de poids touchent particulièrement les populations d'Amérique du Nord et des pays anglo-saxons. En tête de liste, les citoyens des États-Unis sont les plus gros au monde puisque 33,8% des Américains sont obèses et 68% présentent un surplus de poids. Le Canada arrive quant à lui en 6e position avec 24,4% d'obésité et 60% de Canadiens en surpoids (OCDE, 2010). Qu'est-ce qui peut expliquer la différence entre deux sociétés si proche l'une de l'autre, autant géographiquement qu'au niveau du mode de vie?

THE AMERICAN WAY OF EATING

Une différence majeure entre le Canada et les États-Unis se situe au plan de l'éducation faite en matière de nutrition. Aux États-Unis, cette éducation relève du Ministère de l'Agriculture et non du Ministère de la Santé. La prévention et l'information envers une alimentation saine est faite par une institution chargée avant tout de défendre les droits et les intérêts des compagnies constituant l'industrie agroalimentaire et non pas la santé des citoyens. (Gendron, 2002). L'industrie agroalimentaire dispose donc d'un grand pouvoir d'influence dans le domaine de la nutrition et de l'alimentation, pouvoir qui s'exerce de deux manières distinctes.

Premièrement, les compagnies agroalimentaires influencent directement la rédaction du *Food Guide Pyramid* (l'équivalent du Guide alimentaire canadien). Celui-ci sert à protéger les intérêts des compagnies produisant viande, sucre, aliments gras, boissons gazeuses etc. Il n'est donc pas question d'indiquer à la population quels aliments sont meilleurs pour la santé que d'autres. « *L'industrie [agroalimentaire] déteste qu'un guide alimentaire dise clairement à la population de manger moins de certains aliments [...]* » (Nestle, 2002 cité dans Ruby, 2005; 1). Cette réticence a même donné lieu à une bataille juridique entre les professionnels de la santé et de la nutrition et les compagnies agroalimentaires. Les premiers voulaient clairement hiérarchiser dans le *Food Guide Pyramid* les aliments sains (fruits, légumes) des aliments néfastes pour la santé (gras, sel, sucre). Les seconds refusaient de voir étiqueter leurs produits

comme étant « mauvais pour la santé ». Le verdict? L'industrie a gagné sa cause. Ceci fait en sorte que les nutritionnistes et les professionnels de la santé n'ont pas le pouvoir d'aviser ou d'informer la population américaine sur les bienfaits de consommer certains aliments et les dangers d'en consommer d'autres, sous peine d'être poursuivi en justice (Gendron, 2002; Ruby, 2005). « *Les spécialistes de la nutrition en sont réduits à dire que « tout les aliments ont une place dans un régime équilibré »* (Gendron, 2002; 2).

Ce pouvoir de l'industrie agroalimentaire fait donc en sorte que les Américains n'ont que peu de connaissances sur l'alimentation, la nutrition et les dangers liés à la consommation régulière d'aliments riches en gras, en sel ou en sucre. Faire des choix santé et éclairés quant à leur alimentation devient alors difficile. En effet, en ne sachant pas ce qui est bon ou mauvais pour la santé, manger sainement est presque impossible. Ce manque d'informations et de connaissances laisse alors le champ libre aux compagnies pour diffuser leurs campagnes publicitaires et ainsi, informer la population américaine des produits disponibles.

Le second pouvoir d'influence passe ainsi par la publicité. À chaque année, les compagnies agroalimentaires dépensent en moyenne 30 milliards de dollars pour vendre leurs produits. En contrepartie, les programmes de prévention gouvernementaux sont quasi-inexistants, faute de volonté politique et de financement (Ruby, 2005). Ce battage publicitaire est même présent dans les écoles primaires et secondaires. Les compagnies de malbouffe proposent même du matériel pédagogique aux établissements scolaires où les enfants apprennent à compter en dénombrant des bonbons ou des boissons gazeuses. Certaines compagnies signent même des contrats d'exclusivité avec les commissions scolaires. Cette situation s'est vue notamment au Colorado où Coca-Cola a versé plusieurs millions de dollars en financement à des écoles. En retour, celles-ci s'engageaient à respecter un certain quota de vente de boissons gazeuses. Les enfants américains évoluent donc dans un environnement où la malbouffe est omniprésente et facile d'accès puisque ces produits sont en vente directement dans les cafétérias et les couloirs des écoles. Cette technique de *marketing* est très profitable pour les compagnies puisque les études démontrent que si un enfant adopte une marque particulière durant sa jeunesse, il lui restera fidèle durant le reste de sa vie (Gendron, 2002).

De façon générale, les Américains vivent dans une société où la malbouffe est abondante, accessible et variée. Parallèlement, le discours sur de saines habitudes de vie est presque silencieux face aux campagnes publicitaires omniprésentes et agressives. Cependant, certaines mesures gouvernementales ont été mises sur pied afin de s'attaquer au problème de l'obésité. La première dame des États-Unis, Michelle Obama, a lancé une campagne afin de contrer l'obésité infantile en misant sur l'activité physique (Agence France Presse, 2010a). Également, 19 États sur 50 ont mis en place de nouvelles normes nutritionnelles concernant les repas servis dans les écoles (Info Rédaction, 2009). Finalement, la ville de San Francisco a récemment voté une loi interdisant aux restaurants de *fast-food* d'offrir des jouets avec les menus pour enfants, si ceux-ci ne respectaient pas certaines limites en calories, gras, sucre et sel. La loi sera en vigueur à partir de décembre 2011 (Agence France-Presse, 2010b).

Toutefois, ces politiques sont plus ou moins bien accueillies par la population américaine qui considère toujours que l'alimentation est un choix personnel et non un problème de santé collectif (Gendron, 2002). Il en résulte que le taux d'obésité infantile a triplé depuis les années 1980 et doubler chez les adultes. Au total, ce sont 72,5 millions d'Américains qui sont obèses (Info Rédaction, 2009).

OTTAWA ET QUEBEC CONTRE L'OBESITE

Au Canada, ce sont les mêmes produits alimentaires qui se retrouvent dans les supermarchés. Ce sont également les mêmes chaînes de restaurants, offrant des portions toujours plus grosses, qui s'installent

en sol canadien. Ce sont enfin les mêmes stratégies de *marketing* qui sont déployées par les compagnies. C'est donc la même variété, disponibilité et accessibilité à des aliments riches en sel, en gras et en sucre qui se retrouvent au Canada (Gendron, 2002). Pourtant, le taux d'obésité et de surplus de poids n'est pas le même qu'aux États-Unis. En effet, bien que près d'un Canadien sur quatre soit obèse, le taux d'obésité est moins important au Canada. Qu'est-ce qui différencie la population canadienne de la population américaine?

Une des causes de cette différence se situe au niveau de l'éducation et de la prévention en matière de nutrition qui sont sous la responsabilité du Ministère de la Santé et des Services sociaux. C'est donc le bien-être des citoyens canadiens qui passe devant l'intérêt des compagnies. Ceci fait en sorte que le gouvernement impose plus de restrictions à l'industrie agroalimentaire et agit de manière beaucoup plus active auprès de la population.

Le gouvernement canadien n'est toutefois pas totalement à l'abri des pressions des entreprises agroalimentaires, comme lors de l'élaboration du Guide alimentaire canadien. Cependant, la ligne directrice de ce guide est de « [...] soutenir les consommateurs et de leurs donner les moyens de choisir des aliments appropriés pour leur santé et en quantité appropriée » (Bush, 2005 cité dans Ruby, 2005; 2). En fait, le processus de rédaction est plus transparent au Canada et le Guide alimentaire canadien ne rechigne pas à indiquer clairement de limiter la consommation d'aliments et de boissons riche en calories, lipides, sucre et sel (Santé Canada, 2007). Le Guide alimentaire canadien informe ainsi réellement la population en matière de nutrition et d'alimentation. Globalement, le Canadien moyen est donc mieux informé que l'Américain moyen sur son alimentation, ce qui lui permet de faire des choix éclairés au niveau alimentaire et d'être conscient des dangers potentiels d'une mauvaise alimentation sur la santé.

Une autre différence se retrouve au niveau de la publicité. Au Canada, il est interdit par la loi de concevoir des publicités s'adressant aux enfants de moins de 13 ans. Certaines compagnies ont même été condamnées pour avoir enfreint cette loi (Craig, 2007). Par exemple, la compagnie de gâteaux Vachon (une division de la compagnie Saputo) a été condamnée en 2009 pour avoir distribué du matériel publicitaire dans des Centres de la petite enfance (CPE) au Québec. Ce matériel prenait la forme d'échantillon de gâteau, d'autocollants, d'un livret d'histoire ainsi que d'un CD pour faire danser les enfants avec Igor, un petit singe, logo des gâteaux du même nom. La compagnie avait envoyé ce colis publicitaire à plus de 200 CPE à travers la province, contrevenant ainsi à la loi. Des plaintes ont été déposées à l'Office de la protection du consommateur (OPC) et le gouvernement, à travers l'OPC, a poursuivie la compagnie. D'autres multinationales, comme McDonald's et Burger King, sont présentement poursuivies pour avoir enfreint la loi sur la publicité, le premier pour avoir commandité l'émission « Ciné-Cadeau » et le second, pour offrir des jouets avec les repas pour enfants (Morin, 2009).

En raison de cette loi, il est impossible de voir des compagnies faire de la publicité dans les écoles primaires et secondaires canadiennes. De plus, les paliers de gouvernement provincial et fédéral subventionnent les établissements scolaires, ce qui les rend moins vulnérables aux demandes de financement ou de commandites de l'industrie privée. Les enfants canadiens ne sont donc pas soumis à la même pression publicitaire que les enfants américains. Également, suite aux pressions des nutritionnistes et des professionnels de la santé, la malbouffe est sortie des cafétérias d'écoles, du moins au Québec. Menus santé et équilibrés sont ainsi proposés dans les établissements primaires et secondaires. Cette mesure ne règle cependant pas entièrement le problème, puisque les restaurants servant de la malbouffe s'installent souvent près des écoles. Dans la grande région de Montréal, il y a au moins un comptoir de restauration rapide dans un rayon de 500 mètres autour des écoles (Baril, 2008). Les jeunes vont donc manger dans ces restaurants plutôt que d'aller à la cafétéria de leurs écoles.

Enfin, les gouvernements fédéral et provinciaux au Canada consacrent une part importante de leur budget en santé à la prévention et à la sensibilisation auprès de la population. Dans les deux provinces les plus peuplées au pays, soit l'Ontario et le Québec, ce sont plusieurs centaines de millions de dollars qui sont consacrés à ces campagnes de sensibilisation afin que les citoyens adoptent de saines habitudes de vie qu'elles soient alimentaires ou au niveau de l'activité physique (Boulet, 2008; Brodtkin, Ding et Scale, 2009). Ainsi, le gouvernement québécois a adopté un plan d'action pour promouvoir l'acquisition et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie actif qui prend la forme de publicité et de campagne de sensibilisation (Boulet, 2008). Quant au gouvernement ontarien, il a adopté un plan de sensibilisation similaire afin de prévenir autant les enfants que les adultes de l'importance d'un mode de vie sain (Brodtkin, Ding et Scale, 2009).

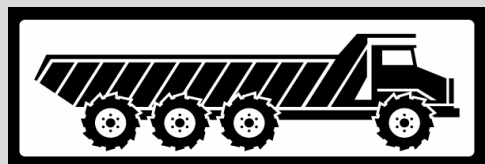
Malgré ces efforts, la prévalence du taux d'obésité et de surplus de poids a augmenté de manière significative depuis le début des années 1980 (Tremblay et al., 2005). Des mesures plus sévères ont déjà été envisagés, comme taxer la malbouffe, mais aucune action concrète allant dans ce sens n'a été mise sur pied jusqu'à maintenant.

Section 1: Analysez la situation aux **États-Unis** à l'aide de la **théorie du conflit social**.

- Identifiez les principaux acteurs jouant un rôle dans le problème de l'obésité.
- Expliquez le rapport de pouvoir existant entre les acteurs. Précisez d'une part, les mécanismes de domination utilisés par le groupe dominant sur le groupe dominé et, d'autre part, les inégalités subies par le groupe dominé.
- En vous basant sur les principes théoriques du conflit social, expliquez quels moyens le groupe dominé pourrait utiliser ou quel acteur pourrait intervenir pour modifier le rapport de pouvoir et ainsi, atténuer les inégalités.

Section 2 : Analysez la situation au **Canada** à l'aide de la **théorie fonctionnaliste**.

- Expliquez le problème social commun existant au Canada et aux États-Unis, en justifiant pourquoi cette situation est problématique.
- Expliquez quelle institution contribue à régler le problème, en précisant si les moyens mis en place renvoient à renforcer l'intégration sociale ou le contrôle social.
- Expliquez si les moyens utilisés sont efficaces pour régler le problème, en justifiant votre réponse à l'aide d'informations tirées du texte.



BIBLIOGRAPHIE DES EXERCICES D'ANALYSE

Pour le texte « He fights, he scores ! Le phénomène de la violence au hockey » :

- Associated Press. McSorley must miss a year. The Milwaukee Journal Sentinel, publié le 8 novembre 2000 et consulté le 10 mars 2011.
- Balleux, Jean-Patrick. Les politiciens partent en guerre contre la violence, Radio-Canada, publié le 1^{er} décembre 2000 et consulté le 10 mars 2011, www.radiocanada.ca
- Boisvert, Yves. La justice et le hockey, La Presse, publié et consulté le 10 mars 2011, www.cyberpresse.ca
- Brym, Robert J. et Lie, John (2010) Individu et société, Éditions Modulo, 306p.
- Cantin, Philippe. Le triomphe du déni, La Presse, publié et consulté le 10 mars 2011, www.cyberpresse.ca
- Johnston, Chris. Les coups à la tête, encore un sujet chaud au match des Étoiles, La Presse Canadienne, publié le 29 janvier 2011 et consulté le 10 mars 2011, www.cyberpresse.ca
- Kirwan, Robert (2003) For the sake of the game, www.afterthewihistle.com
- Marowits, Ross. Air Canada isolé parmi les commanditaires de la LNH, La Presse Canadienne, publié et consulté le 14 mars 2011, www.cyberpresse.ca
- Nicoud, Anabelle. Les Québécois jugent le hockey trop violent, La Presse, publié et consulté le 10 mars 2011, www.cyberpresse.ca
- Pascall, Bernie et White, Sharon (2000) Eliminating violence in hockey, Ministry of Small Business, Tourism and Culture, British Columbia, 104 p.
- Radio-Canada, LNH-L'affaire Pacioretty, publié et consulté le 10 mars 2011, www.radiocanada.ca

Pour le texte « L'intimidation et le harcèlement à l'école : la violence silencieuse » :

- Chouinard, Louise. Colloque sur le taxage et l'intimidation à l'école, publié le 22 janvier 2003 et consulté le 24 mars 2011, Le Devoir, www.ledevoir.com
- Gagné, Richard (2002). Haro sur l'intimidation, colloque de l'AQPS, consulté le 24 mars 2011, www.aqps.qc.ca
- Gouvernement du Canada (s.d.) L'intimidation et le harcèlement, consulté le 24 mars 2011, www.publicsafety.gc.ca
- Lepage, Caroline (2003). L'intimidation par les pairs en contexte scolaire, colloque de l'AQPS, consulté le 24 mars 2011, www.aqps.qc.ca
- Olweus, Dan (2011). Les brimades à l'école : s'attaquer au problème, L'observateur de l'OCDE, consulté le 24 mars 2011, www.ocde.org
- Radio-Canada. Intimidation à l'école, publié et consulté le 27 mars 2011, www.radio-Canada.ca
- Radio-Canada. Une réalité qui n'a rien de virtuel, publié le 19 avril 2007 et consulté le 27 mars 2011, www.radio-Canada.ca

Pour le texte « La crise alimentaire mondiale : le retour des émeutes de la faim » :

- Altemeier, Inge et Hornung, Reinhard (2009) « Le mensonge vert », Allemagne, NDR, version française Teletota Alsace, 43 min. 44 sec.
- Berber, Myriam (2008) « 28 millions d'Américains dans l'insécurité » RFI (Radio France International), <http://www.rfi.fr/> publié le 27 août 2008 et consulté le 21 novembre 2010.
- Boris, Jean-Pierre (2008) « Les biocarburants : à l'origine des émeutes » RFI (Radio France International), <http://www.rfi.fr/> publié le 16 avril 2008 et consulté le 21 novembre 2010.
- Dagorn, René-Éric (2008) « Le retour des émeutes de la faim » *Sciences humaines*, no 195, juillet 2008, pp.24-26.
- Joannidis, Marie (2008) « La déferlante qui pénalise les plus pauvres » RFI (Radio France International), <http://www.rfi.fr/> publié le 15 avril 2008 et consulté le 21 novembre 2010.
- Lamrani, Salim (2008) « Biocarburants et crise alimentaire » www.mondialisation.ca, publié le 22 avril 2008 et consulté le 21 novembre 2010.

Pour le texte « *La guerra del agua*. Quand l'accès à l'eau devient un combat » :

- Banque mondiale (2009) À propos, publié le 6 novembre 2009 et consulté le 5 mai 2011. //web.worldbank.org
- Brouillard, Christian. La guerre de l'eau en Bolivie, À Babord ! Revue sociale et politique, no 2, novembre-décembre 2003, www.ababord.org
- Fuentes, de la Manuel. La guerre de l'eau à Cochabamba, Bolivie. Conférence de Créteil, 22 avril 2002.
- Mangeot, Odile. La guerra del agua de Cochabamba, Campagne no 60, octobre-novembre 2002.
- Poupeau, Frank, La guerre de l'eau, Revenir aux luttes, Agone no26/27, 2002.

Pour le texte « L'obésité : entre la nourriture, les entreprises et les gouvernements » :

- Agence France Presse (a). Michelle Obama lance une campagne contre l'obésité infantile, publié le 9 février 2010 et consulté le 30 novembre 2010, www.cyberpresse.ca.
- Agence France Presse (b). Une mère veut faire interdire les jouets dans les Joyeux Festins McDonald's, publié le 16 décembre 2010 et consulté le 4 mai 2010.
- Agence Science Presse. Lien entre obésité et cancer, publié le 12 décembre 2006 et consulté le 29 novembre 2010, www.sciencepresse.qc.ca.
- Baril, Daniel. Les écoles cernées par la malbouffe, Forum Hebdomadaire d'information, publié le 26 mai 2008 et consulté le 1^{er} décembre 2010, www.umontreal.ca.
- Bodkin, Andrea; Ding, Hoi Ki; Scale, Shawna (2009) Obésité : portrait actuel et survol des activités de prévention en Ontario, OCDPA, Agence de santé publique du Canada-Ontario/Nunavut, 83p.
- Boulet, Carole. Promotion des saines habitudes de vie, publié le 18 octobre 2010 et consulté le 1^{er} décembre 2010, www.fondationchagnon.org.
- Brême, David. Diabésité : la nouvelle épidémie, publié le 3 septembre 2009 et consulté le 29 novembre 2010, www.doctissimo.fr.
- Craig, Pierre. Publicité dans les garderies, publié le 27 mars 2007 et consulté le 1^{er} décembre 2010, www.radiocanada.ca.
- Gendron, Louise. La grande malbouffe, L'Actualité, volume 27, no 12, 1^{er} août 2002, p.20.
- Info rédaction. L'obésité s'accroît aux États-Unis et fait exploser le coût des soins médicaux, publié le 3 juillet 2009 et consulté le 25 novembre 2010, www.maxisciences.com.
- Keller, Greg. Le taux d'obésité des Canadiens augmentera, publié le 23 septembre 2010 et consulté le 25 novembre 2010, www.cyberpresse.ca.
- Morin, Annie. Igor : Saputo plaide coupable d'avoir fait de la publicité aux enfants, publié le 26 janvier 2009 et consulté le 1^{er} décembre 2010, www.cyberpresse.ca.
- OCDE. L'obésité et l'économie de la prévention : objectif santé, publié le 23 septembre 2010 et consulté le 30 novembre 2010, www.ocde.org.
- Philippe, Pierre. Un problème de santé publique : de l'obésité à la globésité, publié le 4 janvier 2004 et consulté le 29 novembre 2010, www.ledevoir.com.
- Ruby, Françoise. Obésité : l'influence prédominante de l'industrie alimentaire, publié le 3 juin 2005 et consulté le 27 novembre 2010, www.passeportsante.net.
- Santé Canada (2007). Le Guide alimentaire canadien, Ministère de la Santé et des services sociaux, www.msss.qc.ca.
- Sénomand, Béatrice. Le diabète en chiffres, publié le 3 septembre 2009 et consulté le 29 novembre 2010, www.doctissimo.fr.